

Cette fiche pratique a pour objectif de présenter comment sélectionner le médecin traitant dans un dossier ViaTrajectoire.

1 Sélectionner le médecin pendant l'inscription

Il est possible de sélectionner son médecin traitant au moment de la création du dossier, à la 4^{ème} étape :

- Cliquez sur le bouton **Déclarer mon médecin traitant**

1. Renseignez au moins un des trois champs. En cliquant sur le bouton **Rechercher**, une liste de médecins généralistes, issue de la base de données de l'Agence du Numérique en Santé s'affiche.
2. Pour valider votre médecin traitant, cliquez sur **sélectionner**.

IMPORTANT : la partie médicale du dossier doit être complétée uniquement par un professionnel médical. Il est donc indispensable de déclarer un médecin traitant.

